

Abers Conduite

36 rue du Général de Gaulle
29860 PLOUVIEN
1502900130

11 square Pierre Corneille
29860 Plabennec
2102900090

14 rue de Brest
29860 Bourg-Blanc
1502900150

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

DE LA CATEGORIE « A2 » VERS LA CATEGORIE « A » DU

PERMIS DE CONDUIRE

Les enjeux de la formation à la conduite

Amener à la compréhension d'apports théoriques essentiels et/ou spécifiques, à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW.

Comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples mais indispensables à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW.

Travailler, notamment sur le processus détection-analyse-décision et action, dans le cadre d'un audit de conduite.

La formation peut être suivie trois mois avant la date anniversaire des deux ans d'obtention de la catégorie A2 du permis de conduire.

Le déroulement de la formation

La formation se déroule avec un véhicule de la catégorie A (véhicule à deux roues). D'une puissance minimale de 50kW ; d'une cylindrée minimale de 595 cm³ pour un moteur à combustion interne.

Le rapport puissance/poids supérieur ou égal à 0,25 kw/kg pour un moteur électrique. Le poids à vide minimum est de 175 kg. Il est équipé d'une selle biplace et de deux rétroviseurs homologués.

Pendant la séquence hors circulation, chaque élève doit disposer d'une motocyclette. Pour la séquence en circulation, une seule motocyclette est utilisée. L'enseignant conduit le véhicule suiveur, en liaison radio avec l'élève conducteur de la moto. Au maximum trois autres élèves en situation d'écoute pédagogique peuvent être dans ce véhicule suiveur.

La formation dure 7 heures, quel que soit le nombre d'élèves. Elle est dispensée par un enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des véhicules de la catégorie A en cours de validité. Elle est composée d'une séquence théorique et de deux séquences pratiques (hors circulation et en circulation). La séquence en circulation comprend des phases d'écoute pédagogique et s'effectue avec un maximum de quatre élèves.

La formation théorique

La formation théorique (durée : 2h) :

- Statistiques de l'accidentalité routière et de celles spécifiques à la conduite des motocyclettes.
- Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des motocyclette.
- Explication et échanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse.
- Explication et échanges sur les raisons du caractère indispensable du port des équipements de protection.
- Conduite et produits psychoactifs.

La formation pratique**Partie hors circulation (durée : 2h) :**

S'adapter à un nouveau véhicule et comprendre la nécessité d'anticiper et d'adapter son comportement pour éviter la gestion de situations dangereuses. Explications et travail sur :

- les situations de changements de direction à droite et à gauche,
- le freinage,
- les techniques d'inclinaison.

Partie en circulation et clôture de la formation (durée : 3h) :

Réalisation d'un audit de la conduite du ou des élèves, principalement axé sur la perception, l'analyse, la prise de décision et l'action : chaque élève effectue 30 minutes au minimum de conduite, puis 10 minutes sont consacrées au bilan de sa prestation.

Clôture de la formation (20 minutes), échanges et bilan.

A la fin de la formation, une attestation est remise par l'auto-école. Elle ne permet de conduire un véhicule de la catégorie A qu'à compter du jour où vous êtes en possession du titre de conduite définitif.